L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 18 JANVIER 1889.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Adolphe Emile Schedlecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 25,938.—Division E.—Attendu que Charlotte Tiouilly, veuve d'Adolphe Emile Schedlecker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Emile Schedlecker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18janv—18 23 27

Succession de Thomas White et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,946—Division D—Attendu que Maggie White, femme de William Ingersoll, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas White, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18janv—18 23 27.

Succession de M. et Mme Charles Fenpomberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,517—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John E. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 janv—17, 22, 26

Succession de Louis Guien.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,473—Division A—Attendu que Alphonse Victor Pétitjean, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Guien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 janv—13,18,22

Succession de Mr. Grey Wallez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Ellen Wallez, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13janv—13 18 22

M. F. Markey vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,957—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Arthur M. Adolph, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13janv—13 18 22

E. F. Markey vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,957—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John F. Markey, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 jan—12, 16, 20.

Succession de Fannie Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,984—Division C—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Fannie Yates, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11janv—11 16 20

Succession de Abraham Vandine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,879—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abraham Vandine, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11janv—11 16 20

Jos. K. Gourdain vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,434—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Théodore Lehmann, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 jan—11,16,20.

Succession de Luigi Ruzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,862—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luigi Ruzo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 jan—11,16,20.

AVIS AUX CREANCIERS

Wm. et John M. Hogan vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,225—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Arthur M. Levy, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13janv—13 23 27

Veuve P. Pavin vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,426—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur M. Adolph, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13janv—13 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Vu le jugement rendu en les présentes, sous le No. 25,818, — Division "E" — Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire William A. Jamess soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, au bureau de ce dernier, rue Royale, en cette ville, le VENDREDI, 18me jour de février 1889, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et discuter les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8 jan—3f au 8 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Vu le jugement rendu en les présentes, sous le No. 25,818, — Division "E" — Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire William A. James soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, au bureau de ce dernier, rue Royale, en cette ville, le VENDREDI, 18me jour de février 1889, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et discuter les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8janv—3f au 11fév.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
A. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire, et cette popularité a été confirmée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grandes tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grandes tirages à numéros simples ont lieu tous les autres mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous donnons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous signons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
Grand Tirage Mensuel,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 FEVRIER 1889
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
TERMES DES LOTS:
1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de... 100,000, ... 100,000
1 Lot de... 50,000, ... 50,000
1 Lot de... 25,000, ... 25,000
2 Lots de... 10,000, ... 20,000
5 Lots de... 5,000, ... 25,000
25 Lots de... 1,000, ... 25,000
100 Lots de... 500, ... 50,000
200 Lots de... 300, ... 60,000
500 Lots de... 200, ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de...$500, soit... $50,000
100 Lots de...$300, ... 30,000
100 Lots de...$200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,134 Lots se montant à... $1,034,900
NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
Il est bon pour plus à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, d'adresser un messagerie. Votre écriture devra être distincte et le Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Les Mandats Postaux, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Mandats nominatifs par l'Express [illegible] ses frais. S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Adresse télégraphique: DAUPHIN, Nouvelle-Orléans.
Agent pour les Etats-Unis:
La New Orleans National Bank, New Orleans, La.
N'oubliez pas que le prix de chaque billet entier est de 1 dollar et que le prix de la plus petite fraction d'un billet dans chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à des prix différents est contrefait par des voleurs.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est PAYABLE PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, insoucie aussi bien du Nord que du Sud, sont les plus élevés. Détes-vous des contrefaçons et des faux billets.
$300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

ASSURANCES.

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME"

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendies..	$243,029 42	
Primes sur les risques de rivières...	22,191 74	
Primes sur les risques de mers...	4,152 01	
Primes non expirées de 1887.....	61,687 31	$341,060 49
Moins, primes non expirées de 1888.....		81,125 35
		$260,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt:	$22,746 25	
Loyers.....	985	$ 22,729 25
		$283,264 39
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie.....	$112,020 35	
Pertes sur les rivières.....	1,613 64	
Pertes sur les mers	6,419 77	
Cancellations et réassurances.....	75,134 84	
Taxes et dépenses.	21,921 69	
Réserve pour pertes non ajustées.....	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888.....	11,000	$247,510 29
Profits nets.....		$ 35,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant: 1889.

$167,000 Bons consolidés Crescent City.....	$187,040 00
Argent en banque.....	140,145 98
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux).....	$3,850 00
Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $40,000).....	35,000 00
10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle.....	1,300 00
Primes en voie de perception.....	43,033 52
Total.....	$410,369 50

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.
THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.
Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.
JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. BORLAND.
Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 162 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne., ce 11me jour de janvier 1889.
13janv—1mois JAMES FAHEY, Notaire.

Dix-neuvième Etat Annuel
— DE —
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qui exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888:

Primes sur incendies..	$191,552 63	
Primes maritimes..	11,304 62	
Primes des rivières..	1,380 27	
Total des primes...	$195,614 52	
A ajouter: Primes non acquises de 1887...	37,146 53	$232,761 05
A ajouter: intérêt, profits et pertes.....	$26,374 15	
Moins: salaires et dépenses générales...	13,263 62	13,110 53
Fonds de surplus de 1887.....		19,367 02
Total.....		$265,238 60
Pertes payées.....		$234,602 89
A ajouter, primes non acquises de 1887.....		60,695 00
Primes totales.....		$295,297 89
A ajouter, intérêt et profits et pertes.....		12,896 94
Revenus.....		$308,194 83
A déduire, pertes payées.....		
Sur risques de feu...	$96,845 65	
Sur risques de marine.....	1,136 67	
Sur risques de rivières.....	747 81	
Total des pertes payées.....	$98,730 13	
Retour de primes et cancellations.....	4,473 46	
Commissions.....	38,296 00	
Réassurances.....	19,288 05	
Taxes et dépenses.....	4,126 08	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, loyers, assurances, corps de gardiens, loyers, publications, etc..	31,287 56	
Déboursés.....		$196,163 88
Surplus.....		$112,031 95
Primes non acquises de 1888.....	$ 60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées.....	22,000 00	82,716 00
Bénéfice net.....		$29,315 95

ACTIF.

Effets reçus pour primes.....	$317 68
Primes en voie de collection.....	32,463 36
Prêts sur nantissement (dépôt de titres).....	22,875 00
Prêts sur hypothèques.....	5,575 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à prime.....	109,032 00
Stocks de banques, d'assurances et autres.....	21,579 00
Immeuble No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières.....	69,619 34
Meubles de bureau et accessoires..	4,087 44
Argent comptant et en banque.....	19,122 68
	$290,673 40

PASSIF.

Capital actions.....	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées..	44,609 49
Pertes non payées.....	11,587 86
Dividendes 5 pour cent, janvier 1889	10,000 00
Fonds de surplus, 1889.....	24,476 05
	$290,673 40

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 11me jour de janvier 1889.
N. W. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 16 du courant, après avoir placé au fonds de réserve $5,109 08, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, HERM. CURTIUS, J. J. WECKERLING, J. J. LANGLES, J. HASSINGER, J. E. MERILH, F. DIEDERICHS, JOHN TEXON, LOUIS GRUNEWALD, R. MEYERS, GEO. R. BRAUGHN, A. G. RICKS, FRANK VATTIER, C. S. PEDESCLAUX, GEO. LIEDELIOR.
13 jan—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Bijouterie, Bijouterie, etc.
Mme Marguerite Kramer vs J. Vahlbusch.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 25,421—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Bureau des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 janvier 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre les rues Royale et Chartres, un lot de bijouterie de valeur comprenant des breloques, boucles d'oreilles, bagues, épingles, médaillons, jeux de bijoux, montres, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GEAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16janv—18 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Shérif et Syndic.
D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation St-Georges.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrues, charrettes et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A 12 mois de crédit.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 janvier 1889, émané de l'affaire ci-dessus pendante devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co. et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux, commerçant en vins et de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Charles W. Drown, Shérif Civil, à l'enchère publique, syndic, etc., conjointement ou séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessus mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à savoir:

Un tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, comprenant sucrerie, cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de ferme qui se trouvent en usage ou servant à la culture, etc., connu et désigné comme l'Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, en cet Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant trent-quatre arpents et demi de face sur les deux rives du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant bornés sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Charles Gelves et sur la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, excepté cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc; de laquelle il est question ci-dessus, et qui a été vendue par le Sheriff Civil de la paroisse de Terrebonne, le 9 avril 1885, du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 1 avril 1885, et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G 6, folio 622 et seq.

Le 28 mars 1880 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte passé devant André Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo Lellanc, suivant acte pardevant N. H. Traite, notaire, pour la somme de $2,000 payable en 2 ans, et Leo Lellanc a retransféré le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à desséchement complète, 2 chaudières, 2 wagons, 3 charrues, 2 harpages et une charrette à eau, charrues, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de plant de cannes nouvelles et 25 acres de plant de première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 90 à 100 acres et aussi environ 2,000 boisseaux de maïs en 2 cribs.

Conditions—Cette crière étant la troisième et dernière, à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant un bon avec bonnes et solvable sécurité, portant intérêt de huit pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement parfait, et hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais d'impression, les honoraires du shérif, etc., excepté pour ce qui est ci-dessous. Le solde de la dite propriété est pour celle qui se fera en vertu de cet ordre, le tout se chiffrant à huit cents dollars (800).

Et de plus, à déduire du montant de son enchère, et payera comptant, les taxes d'Etat, de paroisse et de écoles dans la ville de la Nlle-Orléans, se chiffrant à environ cent quatre-vingt dollars ($180).

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co. et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux.
10janv—10 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de
Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,635—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à savoir:

1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 225, borné par les rues Général Scott, Milaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 mesurant chacun sur Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face sur la rue Milaudon sur 100 pieds [100] de profondeur, et les lots 10 et 12 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100] de profondeur.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'Ilet No 226 borné par les rues Milaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 9 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante pieds [142] huit pouces [8"] et six lignes [6'''] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante pieds [142] huit pouces [8"] et six lignes [6'''] de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'Ilet No 254, bornés par la rue Milaudon, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: les lots 3, 4, 5, 6, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur, et les lots 7 et 8 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Jane Ferrier, No 23,631, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Cette crière étant la seconde et dernière, à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec bonnes et solvable sécurité, portant intérêt de huit pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement parfait, et hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais d'impression, les honoraires du shérif, etc., excepté ce qui est ci-dessous. Le solde de la dite propriété est pour celle qui se fera en vertu de cet ordre, le tout se chiffrant à huit cents dollars (800).

Et de plus, à déduire du montant de son enchère, et payera comptant, les taxes d'Etat, de paroisse et de écoles dans la ville de la Nlle-Orléans, se chiffrant à environ cent quatre-vingt dollars ($180).

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Henry Groebel & Co. et de Henry Groebel et Olivier Marionneaux.
10janv—10 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de
Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,635—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Bureyé (Davergé), sur la rive droite du deuxième Mississippi, dans cette paroisse, désignés sous le numéro vingt-deux [22] et six lignes du plan de l'Ilet numéro Trente-Sept, qui est borné par les rues Madison, Market, Jackson et Monroe, conformément au plan dressé par C. P. D'Hemecourt, ingénieur civil, le dix-septième mil huit cent quarante-six, et déposé à l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro Cent Quatre Vingt Quinze dans le Livre de Plans numéro Trois, Bis. Les dits lots mesurant, au pied français, chacun trente pieds et un pouce de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent cinquante pieds et un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les dépendances, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Acquis par le feu Robert Albrecht comme suit: Le lot numéro Vingt Trois, d'Alfred Robert, par acte passé pardevant H. P. Cairo, notaire, le 26 novembre 1856, et le lot numéro Vingt-Quatre, de la même personne, par acte passé pardevant le même notaire le 5 janvier 1857.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—2fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,952—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Delgado, Rocheblave, Tonti et Perdido. Ledit lot désigné par les Nos 29, 30, 31 et 32, et mesurant comme suit: Le No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds, et le lot No 29 mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 130 pieds et face à la rue Miro, et forme le coin des rues Gravier et Miro.

Les améliorations sur ces lots comprennent un cottage en bois. Les lots Nos 30, 31 et 32 font face à la rue Miro. Le No 30 mesure 27 pieds 1 pouce 5 lignes et les Nos 31 et 32 chacun 27 pieds 1 pouce et 4 lignes. Chacun des lots susdits mesure une profondeur de 130 pieds 6 pouces et 1 ligne.

Conditions.—Le tiers en plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit d'un et deux ans, représentés par des billets d'acquéreur et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement final. Les dits billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur. L'acte hypothécaire doit contenir les clauses usuelles d'hypothèques et d'assurances. Un dépôt de 10 pour cent sera fait par les acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.
2 janv—2, 12, 19, 26—32e

CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Smith Bros & Co., vs Henry Heuchert.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 10,226.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, devant la Maison de Cour, rue Magazine No 1036, un wagon couvert, à ressorts, à quatre roues, le JEUDI, 24 janvier 1889, à 11 heures a. m.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
11 jan—2f en 10j Constable.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, émané adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne entre les rues Royale et Chartres, un lot de bijouterie de valeur comprenant des breloques, boucles d'oreilles, bagues, épingles, médaillons, jeux de bijoux, montres, etc., d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GEAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16janv—18 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Shérif et Syndic.
D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation St-Georges.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A 12 mois de crédit.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 janvier 1889, émané de l'affaire ci-dessus pendante devant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse